

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS D

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir des connaissances et des compétences pour une employabilité dans la conduite des véhicules lourds de la catégorie D.
- Connaître les principales règles de circulation.
- Connaître la signalisation spécifique.
- Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
- Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule.
- Devenir un éco-conducteur de véhicule de transport de marchandises responsable.
- Obtenir le permis de conduire de catégorie D.

PUBLIC

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules automobiles isolés de transport en commun de personnes de plus de 9 places assises, conducteur compris. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg.

PREREQUIS

- Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé pour les permis de conduire,
- Savoir lire et écrire la langue Française.
- L'Epreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans.

DUREE DE LA FORMATION

Formation pratique + théorique : 105 h

Formation pratique + théorique + code : 140 h

La formation professionnelle des conducteurs regroupe des cours :

- Code et sécurité routière : 35 heures
- Réglementation professionnelle et sociale des transports / Norme technique des véhicules
Constat amiable : 35 heures
- Manœuvres sur pistes
- Maintenance courante des PL, détection des pannes simples : 35 heures
- Conduite en circulation / Sensibilisation à la conduite économique : 35 heures

TARIFS

PERMIS D AVEC CODE : 2 440€

PERMIS D SANS CODE : 2 290€

CONTENU DE LA FORMATION

Compétence 1 (théorie/pratique) : maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

Compétence 2- Formation théorique : effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises
- Les vérifications de l'état du véhicule
- L'attelage et le dételage de l'ensemble de véhicules
- Les manœuvres avec le véhicule

Compétence 3- Formation pratique : appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation

- La signalisation spécifique au transport de marchandises
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

Compétence 4- Formation pratique : circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

Compétence 5- Formation pratique : pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite

METHODE PEDAGOGIQUE

Cours théoriques et pratiques.
Sur piste et/ou sur la route, sur véhicule à double commandes pour la conduite.

MOYENS TECHNIQUES

- 5 Salles de cours équipées de DVD et de Vidéo Projecteur
- Plateforme technique comprenant 2 pistes pour les manœuvres
- Matériel pédagogique fourni pour le stagiaire : Livre de code, fiches examens, fiche de vérification.
- 2 véhicule articulé (SPL)

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuilles de présence quotidienne émargées par les stagiaires ou attestation d'assiduité.

MODALITES DE FINANCEMENT

AIF : Aide Individuelle de formation
CPF : Compte Personnel de Formation
AGEFIPH : Travailleurs handicapés
PTP : Projet de transition Pro
AIRE : Aide Individuelle Régionale vers l'Emploi
POEI : Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle
OPCO : Contactez votre OPCO
Entreprise/ employeur
Individuel : 4 fois sans frais

PROFILS DES FORMATEURS

Des formateurs poids lourds chevronnés, cumulant plusieurs années d'expérience sur les routes, offrent une expertise approfondie pour former des conducteurs professionnels compétents.

ACCESSIBILITE DE LA FORMATION



En cas de situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter pour adapter la formation.

MODALITES D'EVALUATION

Examen du code

L'obtention du permis de conduire D passe en premier lieu par l'**obtention de l'examen du code**.

Tous les candidats sont obligés de passer cet examen sauf si :

- Ils sont titulaires d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.
- Ils ont obtenu l'examen du code depuis moins de 5 ans.

À noter : depuis le 1er juin 2016, le passage de l'examen du code est soumis au paiement d'une redevance de 30 €. Par ailleurs, il est désormais possible de passer l'épreuve du code auprès des centres agréés de La Poste et de la société SGS, et de s'inscrire directement en ligne.

Examen hors circulation

L'examen de conduite hors circulation dure environ **30 minutes** pendant lesquelles le candidat est soumis à :

- Un test écrit de connaissances, lors duquel le candidat doit répondre à 10 questions tirées au sort parmi 20 fiches en 6 minutes ;
- Une vérification de sécurité qui consiste à faire le tour du véhicule pour vérifier différents points de sécurité ;
- Une interrogation orale par tirage au sort parmi 12 fiches sur le thème de la sécurité des véhicules de transport de marchandises et de personnes ;
- Un parcours sur plateau (épreuve de maniabilité) lors duquel le candidat doit effectuer une marche arrière sinueuse entre des plots et à la fin réaliser un arrêt de précision en - de 5 minutes.

Chaque épreuve de l'examen hors circulation (sauf l'épreuve de maniabilité) repose sur un système de notation avec l'acquisition de points pour chaque opération. La notation varie d'Éliminatoire – 1 – 2 – 3.

Examen en circulation

Après validation de l'examen de conduite hors circulation, le candidat peut passer l'examen de conduite en circulation.

Cet examen qui a lieu en agglomération, sur route et aussi sur autoroute ou voies express permet à l'examineur de contrôler que le conducteur :

- Maîtrise son véhicule ;
- Respecte le Code de la route et les règles de sécurité applicables pour les véhicules du permis D.

Le candidat doit obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire pour être reçu.